

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 SEPTEMBRE 2016

Absent(s) excusé(s) : Céline Galluccio

VALIDATION DU RECRUTEMENT D'UN AGENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT AIDE

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le recrutement de M. Eric Chevallier dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion pour une durée de 1 an depuis le 1^{er} septembre 2016.

La durée hebdomadaire de travail est de 26 h rémunérée au SMIC. Le taux de prise en charge de l'Etat est de 85 % avec exonération de charges patronales URSSAF notamment.

Eric Chevallier assure le transport scolaire, la visite médicale spécifique a eu lieu par un médecin agréé par la Préfecture et renforcera le service technique pour l'ensemble des missions d'entretien des espaces publics

REMBOURSEMENT D'UN PRODUIT DE TAXE D'AMENAGEMENT

Suite à l'annulation d'un permis délivré chemin des Sources au nom le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder au remboursement du produit de taxe d'aménagement qui a été perçu par la commune en 2013 pour un montant de 2.238 €.

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Effectif

Cycle 1 et Direction : 21 élèves - Véronique Pachoud et Nadine Fernandez.

Cycle 2 (CP/CE1) : 22 élèves - Emilie Charles.

Cycle 3 (CE2/CM1/CM2) : 24 élèves - Karine Porciero les lundis et mardis, Ingrid Laumay les jeudis et vendredis (les mercredis en alternat).

Cantine et garderies scolaires

Comme l'année dernière, l'effectif de garderie périscolaire du matin se situe entre 14 et 20 enfants tandis que celui du soir baisse sensiblement entre 1 et 7 enfants.

Nouvelles Activités Périscolaires (NAP, ex TAP)

5 groupes proposés pour cette année scolaire :

- gym avec Carine Smedley,
- activités artistiques avec Amandine Meunier et Fabienne Robert,
- activités manuelles avec Nadine Fernandez,
- bricolage avec Marie-Hélène Turc,
- jeux et lecture avec Nathalie Sommacal.

Transport scolaire

33 enfants sont transportés.

PARTICIPATION A VERSER A LA MAIRIE DE JARRIE

2 enfants domiciliés à Monteynard sont scolarisés à Jarrie, école d'accueil d'une Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire (ULIS).

La Commune d'accueil, conformément à la législation, facture à la commune des enfants concernés une participation annuelle par élève correspondant à la prise en charge des frais afférents à l'école (détail en annexe).

Pour l'année scolaire 2015-2016, la participation par élève s'élève à 1.861,54 € soit 3.723,08 € pour les 2.

Accord unanime du Conseil Municipal.

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE C.A.U.E.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de renouveler la convention signée avec le Conseil d'Architecture Urbanisme et de l'Environnement pour poursuivre les permanences gratuites d'un architecte conseiller.

Montant à charge de la commune : 165 € par permanence (25 % de subvention par le Conseil Départemental reversé par le C.A.U.E).

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE

Le Conseil Départemental renouvelle par avenant la subvention versée pour le transport scolaire.

La convention avec le Conseil Départemental prévoit le remplacement du véhicule tous les 8 ans.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prévoir le remplacement du véhicule et de provisionner à cet effet la somme de 6.000 € à ajouter aux crédits disponibles de 20.200 € et au produit de la vente du véhicule à remplacer.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU SEDI 38 POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA LIAISON PIETONNE LA VILLE-LES BLAIS

Les travaux correspondants ont été estimés à 44.220 € HT (imprévus pour 5.000 € et honoraires maîtrise-d'œuvre 4.500 € inclus) et sont subventionnés à 50 % par le SEDI 38.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de procéder à la demande de subvention.

DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la Décision Modificative qui consiste à régulariser des dépenses et des recettes nouvelles.

POINT ACTUALISE DES TRAVAUX EN COURS

Aménagements de sécurité routière : les travaux à l'entrée Sud du village, au Buya et aux Jeannots seront réalisés avant la fin de l'année.

Transfert du local cantine : Le dossier de consultation a été adressé aux entreprises qui doivent remettre les offres avant le 16 septembre 2016. Lancement des travaux dès le choix des entreprises fait.

Table d'orientation : En cours d'aménagement au Chemin de la Combe pour un montant total de près de 25.000 € TTC. Pour mémoire, EDF participe à hauteur de 4.000 €.

➤ **La parole au public**

Pour répondre à une demande sur les conditions d'occupation de la salle polyvalente par les associations, le Maire rappelle que les associations bénéficient d'une utilisation gratuite pour les activités et/ou réunions. Elles bénéficient également d'une location gratuite par an pour l'organisation d'une soirée payante. Pour les activités avec entrée libre ou génératrices de faibles recettes (concours de belote, loto, jeux, etc), la mise à disposition est également gratuite.

L'ordre du jour épuise, la séance a été levée à 22 h 30.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 28 octobre 2016 à 20 h